

Décision portant nomination de M. GARRIC Antoine aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3172 intitulé Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak (CFEETK)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°080001SCHS du 23 janvier 2008 portant création de l'USR n°3172 «Centre franco-égyptien d'études des temples de Karnak» (CFEETK); dont le directeur est M Christophe THIERS ;

Vu la décision n° 121923INSU du 2 août 2012 portant nomination de M. Christophe THIERS aux fonctions de directeur de l'unité de service de recherche n°3172

Vu l'avis du directeur de l'Unité en date du 16 avril 2009

Vu Décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Mme Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la Circonscription Paris Michel-Ange ;

Considérant que M. M. GARRIC Antoine a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le délégation Languedoc Roussillon, du 20 au 22 mai puis du 24 au 26 juin 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. GARRIC Antoine, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3172 intitulé Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak (CFEETK) à compter du 1^{er} janvier 2015.

M. GARRIC Antoine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. GARRIC Antoine est placé directement sous l'autorité du directeur de l'USR3172

Article 2

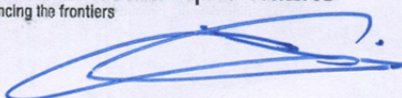
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'USR 3172

Christophe THIERS

Dépasser les frontières.
Advancing the frontiers



La déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène NAFTALSKI

